



VILLE DES BAUX-DE-PROVENCE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME 1

1.5 Résumé non technique

Arrêté le 02/07/2025

Approuvé le .../.../...



Mairie des Baux-de-Provence
Grand rue Frédéric Mistral
13520 Les Baux-de-Provence
Tél : 04 90 54 34 03
www.mairie-lesbauxdeprovence.fr





RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme des Baux-de-Provence

Arrêté le 02/07/2025



PREAMBULE	5
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	5
CADRE GEOGRAPHIQUE ET OCCUPATION DU SOL	5
PAYSAGE ET PATRIMOINE	6
BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	7
RESSOURCE EN EAU	8
GESTION DES DECHETS	9
POLLUTIONS ET NUISANCES	9
ÉNERGIES, GAZ A EFFET DE SERRE ET POLLUANTS	10
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	11
UN PROJET COMMUNAL PRESENTE DANS LE PADD	12
DES INCIDENCES GLOBALEMENT POSITIVES	12
UNE PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE DU PADD	12
ANALYSE DES INCIDENCES DU REGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE	15
ANALYSE DES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTES PAR LE PROJET DU PLU	15
ANALYSE DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)	16
SYNTHESE DES INCIDENCES DES OAP SUR L'ENVIRONNEMENT	17
OAP Chevrier	17
OAP Les Sablières	17
ÉVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	17
UN DISPOSITIF DE SUIVI : LES DIFFERENTS TYPES D'INDICATEURS DE SUIVI	20
PROPOSITION D'INDICATEURS DE SUIVI	21



PREAMBULE

Le PLU fixe les possibilités et les modalités d'aménagement et notamment de constructibilité sur son territoire pour les quinze années à venir. Conformément au décret no 2005-6008 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement, l'élaboration du PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale (article R.151-19 du Code de l'urbanisme).

Les incidences du projet de PLU sont mesurées dans le cadre de l'évaluation environnementale, réalisée en continu, tout au long du processus d'élaboration du document. Cette évaluation a permis d'éclairer quelques choix et d'intégrer dans les documents de projet (PADD, règlement, OAP) des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'État initial de l'environnement est la première étape qui constitue l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une photographie à l'instant t=0 des forces, des faiblesses et des tendances concernant les grandes thématiques environnementales du territoire communal. Cet état initial a permis de mettre en avant les grands enjeux environnementaux hiérarchisés susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du PLU révisé.

Les paragraphes suivants reprennent les principaux éléments propres au territoire pour chaque thématique et les principales sensibilités sont présentées dans les grilles ci-dessous.

CADRE GEOGRAPHIQUE ET OCCUPATION DU SOL

La commune des Baux-de-Provence, située dans les Bouches-du-Rhône au sein de la Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles, comptait 342 habitants en 2019. Marquée par un vieillissement de la population et une décroissance amorcée depuis 2012, elle s'inscrit dans un territoire de relief contrasté au cœur du massif calcaire des Alpilles. Ce massif, constitué de formations géologiques emblématiques comme la bauxite et les calcaires urgoniens, alterne entre falaises abruptes, vallons encaissés et piémonts agricoles plantés de vignes et d'oliviers. Le climat méditerranéen (Csa) se caractérise par des étés chauds et secs, un ensoleillement exceptionnel (plus de 3 400 heures par an), des précipitations concentrées en automne, et la présence fréquente du mistral, vent froid et desséchant. Les microclimats locaux, notamment dans les vallons abrités, permettent une diversité agricole notable. Ce contexte confère à la commune une forte valeur paysagère et patrimoniale, mais l'expose également à des risques naturels accrus (incendies, ruissellement) dans un cadre marqué par la pression foncière et le changement climatique.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗ La situation initiale va se poursuivre	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘ La situation initiale va ralentir ou s'inverser	Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	? La perspective d'évolution est inconnue	Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Sensibilité du territoire aux changements climatiques	↗	Les changements climatiques vont s'accroître dans les décennies à venir
-	Fort taux d'artificialisation ces dernières années par rapport à la moyenne nationale	↘	L'artificialisation n'est pas en train d'augmenter ces dernières années, et la mise à jour du PLU couplée à la loi ZAN 2020 devraient permettre de freiner l'artificialisation des sols



Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
-	Un registre agricole dominé par les vignes et oliviers, qui participent au dynamisme communal en exportant massivement mais avec un intérêt limité pour l'autonomie alimentaire du territoire.	?	Peu d'évolution du parcellaire recensé ces dernières années.
+	Un territoire communal en grande majorité naturel, agricole et forestier.	?	

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Les paysages et le patrimoine des Baux-de-Provence se distinguent par une harmonie exceptionnelle entre site naturel remarquable et construction humaine ancienne. Le village, juché sur le Rocher, s'inscrit dans un dispositif paysager de co-visibilité unique, entre corniches, vallons, plaines agricoles et reliefs des Alpilles. Cette configuration a forgé une histoire profondément ancrée, du site protohistorique à la forteresse médiévale, puis au village noble de la Renaissance, avant son déclin et sa redécouverte au XXe siècle à travers l'art, le patrimoine et le tourisme. La richesse géologique (bauxite, calcaire), les carrières, les ruines et la trame rurale ont donné forme à un paysage habité à forte charge symbolique, aujourd'hui fréquenté par plus de 1,5 million de visiteurs par an. Cette attractivité croissante, si elle valorise l'image d'un "territoire d'exception", génère aussi des tensions : banalisation paysagère, pression sur les vues, et multiplication d'aménagements illégaux liée à un empiement non coordonné de dispositifs de protection.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	La commune dispose d'une richesse paysagère marquée les reliefs qui marquent son territoire et la richesse de son histoire.	?	L'extension urbaine sous forme d'habitat diffus menace la qualité paysagère du territoire. Cependant la commune a par exemple choisi d'adopter une réglementation très restrictive vis-à-vis de la publicité, ce qui démontre une volonté importante de préservation du patrimoine.
+	un patrimoine archéologique important avec des découvertes constantes.	↗	L'histoire de la ville et son caractère séculaire induit de possibles découvertes archéologiques dans les années à venir.
+	18 monuments classés et 4 monuments inscrits	↗	Les classements et inscriptions de monuments stagnent ces dernières années, des découvertes archéologiques futures occasionneront peut-être de nouvelles inscriptions et classements.
+	3 sites classés et 4 sites inscrits sont recensés par la DREAL, et la commune est concernée par un site patrimonial remarquable.	?	



BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Le territoire des Baux-de-Provence se distingue par une biodiversité remarquable, en lien étroit avec sa géomorphologie calcaire et son appartenance intégrale au Parc naturel régional des Alpilles. Deux grands ensembles structurent les milieux naturels : au nord, les boisements de pins d'Alep, les garrigues, pelouses sèches, falaises et chênaies relictuelles forment un réservoir de biodiversité continue, favorable à de nombreuses espèces protégées ; au sud, la plaine agricole accueille une mosaïque de vignes, d'oliveraies et de haies, jouant un rôle important de corridor écologique. L'ensemble de la commune est couvert par des dispositifs de reconnaissance ou de protection : ZNIEFF (dont la ZNIEFF II des Alpilles), sites Natura 2000 (ZSC et ZPS « Les Alpilles »), zones à chauves-souris d'intérêt international, et périmètre du Plan national d'action pour l'Aigle de Bonelli. Ce patrimoine naturel exceptionnel abrite 385 espèces végétales (dont 2 inscrites sur liste rouge) et 196 espèces animales protégées. Les enjeux de conservation concernent notamment les habitats d'intérêt communautaire, les milieux rupestres à chiroptères, les cultures en mosaïque, les haies connectées et la maîtrise de la fermeture des milieux. Le territoire participe à la Trame Verte et Bleue régionale, avec des réservoirs et corridors bien identifiés, mais reste exposé à des facteurs de fragmentation (urbanisation linéaire, fermeture des milieux, éclairage).

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Les Baux-de-Provence sont caractérisées par un nombre important de périmètres d'inventaire et de protection sur ses espaces naturels. Au total, 100% de la commune est concerné par un périmètre écologique.	↗	Fragilisation des écosystèmes sensibles par la rapidité des évolutions climatiques (notamment pour les espèces d'altitude). Évolution des aires de répartition des espèces actuelles.
+	Commune intégrée au PNR des Alpilles ainsi qu'à une zone Natura 2000.	↗	
+	Diversité faunistique et floristique importante sur la commune. Présence de plusieurs espèces protégées.	↗	
+	Une grande superficie de milieux naturels et agricoles, support de continuité écologique.	↗	Certains de ces cœurs de nature et axes de déplacement sont identifiés à l'échelle du SRCE, du SCoT et présentent donc des enjeux de conservation. Une meilleure prise en compte réglementaire de la TVB au travers des documents d'urbanisme. Une prise en compte croissante dans les projets d'aménagement et dans les études d'impact.
-	Des ruptures aux déplacements des espèces (routes, urbanisation...).	?	Le développement du territoire est susceptible de dégrader davantage ces fonctionnalités.
-	Urbanisation éparse au Sud-est	?	Augmentation des pressions anthropiques du territoire avec notamment l'urbanisation.



RESSOURCE EN EAU

Le territoire communal des Baux-de-Provence présente une organisation hydrographique complexe, structurée par le massif des Alpilles qui sépare deux grands bassins versants orientés respectivement vers le Rhône et le delta du Rhône. Il est parcouru par plusieurs gaudres, petits cours d'eau temporaires, sans thalweg continu, souvent assimilables à des oueds. Aucune zone humide n'est répertoriée, mais un plan d'eau issu de l'ancienne carrière du Mas Rouge constitue une réserve d'eau à enjeu DFCI. Le territoire s'appuie exclusivement sur une ressource souterraine : la masse d'eau « Calcaires et marnes des Alpilles », de nature karstique, classée en bon état chimique et quantitatif. L'alimentation en eau potable repose sur le captage des Arcoules, complété par les périmètres protégés de captages voisins (Canonnettes, Flandrin). La commune, alimentée par le syndicat intercommunal Les Baux-Paradou, affiche une consommation d'eau potable élevée en lien avec l'activité touristique, et un rendement du réseau très insuffisant (49 % en 2021), malgré une capacité de production suffisante. L'assainissement collectif est traité sur la commune voisine de Maussane-les-Alpilles via deux stations intercommunales, dont l'une n'est pas conforme aux exigences réglementaires. Le territoire n'est concerné par aucun périmètre de SDAGE prioritaire, SAGE, contrat de milieu, zone sensible ou vulnérable aux nitrates, ni zone de répartition des eaux. La gestion des eaux pluviales devra par ailleurs privilégier les solutions à la source pour limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration, dans une logique de résilience face aux aléas climatiques.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
État des masses d'eau			
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Commune non située en ZS, en ZV, ou en ZRE.	?	
+	Bon état chimique et quantitatif des Calcaires et marnes des Alpilles, qui fournit une ressource abondante en eau potable.	↗	Stabilité depuis plusieurs années de l'état écologique et chimique
-	Aucun cours d'eau pérenne n'est présent sur le périmètre communal		
Eau potable et assainissement			
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Forte consommation d'eau potable par rapport à la moyenne nationale.	↗	Le tourisme est un vecteur important de consommation d'eau.
-	Rendement du réseau d'eau potable moyen, avec une efficacité moyenne de 67%, très variable selon les années. Le réseau d'approvisionnement en eau potable est légèrement en dessous des normes d'efficacité définies par l'ILP.	↘	Stagnation de la fiabilité du réseau ces dernières années, malgré une efficacité encore insuffisante
-	Non-conformité d'une station d'épuration	?	Pas d'évolution positive visible de son état depuis 2017
-	Une forte proportion des habitants desservis en assainissement non collectif	↗	L'assainissement non collectif est adapté à un habitat diffus et non concentré comme c'est le cas sur la commune
+	Importantes capacités résiduelles de l'assainissement collectif.	↗	La population des Baux-de-Provence, malgré les prévisions du SCOT, n'est pas en augmentation ces dernières années, les capacités restantes des STEP ne constituent pas un fort enjeu



GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets constitue un enjeu croissant pour les communes, d'autant plus dans les territoires à forte activité touristique comme Les Baux-de-Provence, dont la production de déchets, bien que liés à une faible population résidente, reste marquée par des pics saisonniers. La commune dispose de 18 points de collecte, avec une fréquence modulée selon l'affluence, mais a temporairement suspendu le tri en raison d'un taux élevé de refus. Elle est desservie par plusieurs déchèteries intercommunales et par le syndicat Sud Rhône Environnement, qui assure le traitement des flux collectés et développe des actions de sensibilisation au tri. La production de déchets ménagers et assimilés sur la CCVBA reste stable entre 2017 et 2021, mais la valorisation matière peine à atteindre les objectifs du SRADET. La part de déchets incinérés sans valorisation est en forte hausse depuis 2019, au détriment de la valorisation énergétique. Enfin, la filière oléicole locale génère des déchets spécifiques, actuellement gérés par épandage, mais dont la valorisation par compostage à la ferme est en développement.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Production de DMA par habitant sur CCVBA (894 kg/hab/an) nettement supérieure au ratio d'échelle nationale (+50%).	↗	Stagnation globale de la production de DMA sur le territoire PLPDMA élaboré en 2015
-	Taux de valorisation matière légèrement inférieur aux objectifs du SRADET (38% de valorisation matière en 2021 pour un objectif de 55% en 2020).	↗	Le taux d'enfouissement augmente depuis 2017. Le SRADET PACA prévoit une diminution de 50% de l'enfouissement de déchets non dangereux (hors inertes) en 2025 par rapport à 2010.
+	Baisse de la production d'OMR depuis 2019.	?	Cette baisse est peut-être passagère et due à la crise du COVID

POLLUTIONS ET NUISANCES

La commune n'est pas concernée par les cartes de bruit stratégiques, ni par un classement sonore, cependant la présence de lignes 225 kV et de nombreuses antennes impose une vigilance en matière de santé publique et de qualité de vie.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Nuisances sonores			
+	Aucune infrastructure nationale concédée ne traverse la commune.	↗	L'essor des mobilités actives et électriques, moins bruyantes contribue à réduire une part des émissions bruyantes du transport routier.
+	Aucun aéroport n'est recensé sur le territoire et peu de nuisances industrielles.	↗	
+	Aucune nuisance sonore liée aux axes de circulation n'est recensée sur le territoire	↗	



Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Nuisances sonores			
-	La commune n'est traversée par aucune ligne à haute tension mais on recense 31 émetteurs de téléphonie mobile sur la commune.	↗	L'essor des télécommunications et l'arrivée de la 5G vont nécessiter de nouvelles antennes et élargissent le spectre de la pollution électromagnétique.
Sites et sols pollués			
+	2 sites BASIAS 2 ICPE	↗	Aucun site BASIAS en activité, peu d'installations potentiellement polluantes sur la commune.
+	Pas de sites BASOL	↗	Pas d'implantation connue d'installation polluante projetée

ÉNERGIES, GAZ A EFFET DE SERRE ET POLLUANTS

La commune des Baux-de-Provence présente une forte dépendance aux énergies fossiles (53 % de la consommation en 2020) et des émissions de GES par habitant nettement supérieures à la moyenne régionale. La production locale d'énergies renouvelables reste limitée malgré un potentiel solaire et biomasse, contraint par des enjeux paysagers et techniques. Le territoire est particulièrement vulnérable au changement climatique (sécheresse, canicules, risques pour la biodiversité et les ressources en eau).

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	La consommation énergétique par habitant (68 MWh/hab/an) sur le territoire est nettement supérieure à la moyenne régionale (28,6 MWh/hab/an).	↘	Diminution de la consommation énergétique d'environ 12,5% entre 2007 et 2020, est en partie liée à la pandémie de COVID19 puisque les consommations énergétiques n'ont pas vraiment diminué entre 2007 et 2019. Le SRADDET PACA fixe un objectif de diminution de la consommation totale d'énergie primaire de 27% en 2030 et de 50% en 2050 par rapport au niveau de 2012.
+	693 MWh d'énergies renouvelables ont été produits sur le territoire en 2020, soit 3% de sa consommation énergétique.	↗	La production d'ENR a augmenté de 150% entre 2007 et 2020, le taux d'ENR (hors hydroélectrique) dans la consommation a également augmenté pour passer de 1,5% en 2007 à 3,8% en 2020.
-	Les émissions de GES sur le territoire sont de 3 831 tCO ₂ en 2020, soit 12,2 tCO ₂ /hab/an, ce qui est nettement supérieur aux émissions régionales (7,8 tCO ₂ /hab/an).	↘	Les émissions de GES ont diminué de 13% entre 2007 et 2020. mais les émissions de l'agriculture restent stables sur cette période. Le SRADDET PACA fixe un objectif de réduction des émissions de GES de -27% en 2030 et -75% en 2050 par rapport au niveau de 2012.
-	pollution de l'air liée aux secteurs : résidentiel, agricole et transports routiers	↗	Pas de tendance visible à la baisse des émissions de polluants atmosphériques,
-	Qualité de l'air globalement moyenne sur la commune.		



RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La commune des Baux-de-Provence est exposée à plusieurs risques naturels majeurs : inondations, feux de forêt, mouvements de terrain, sismicité modérée, retrait-gonflement des argiles, et radon (niveau 2). Elle est particulièrement vulnérable aux incendies de forêt du fait de son environnement naturel, de sa topographie et de sa fréquentation estivale. Le quartier du Fréchier est concerné par un aléa inondation avéré. Aucun PPR n'est prescrit, mais la commune est couverte par un PCS et un DICRIM. Les risques technologiques sont limités (deux ICPE non-Seveso) et l'exposition au TMD reste marginale.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Seulement 5 arrêtés de catastrophes naturelles recensées sur la commune depuis 1982.	?	Le changement climatique engendre des incertitudes sur les occurrences et les intensités des aléas naturels : augmentation des événements extrêmes (pluies, sécheresses) et donc des aléas (crues, ruissellement, tempête, etc.). Les mises en œuvre du SRADDET, du PGRI et du SCOT visent à maîtriser les risques.
-	La commune est concernée par plusieurs risques majeurs (feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, transport de marchandises dangereuses, sismicité moyenne)	↗	
+	Commune couverte par plusieurs outils de connaissance et de prévention des risques (AZI, DICRIM, PCS)	↗	
-	Risque de TMD	↗	Certains aléas naturels (inondations, très fortes chaleurs et mouvements de terrain) peuvent être vecteurs d'intensification des risques technologiques.
+	Des risques industriels faibles, aucun site ICPE classé SEVESO.	?	



UN PROJET COMMUNAL PRESENTE DANS LE PADD

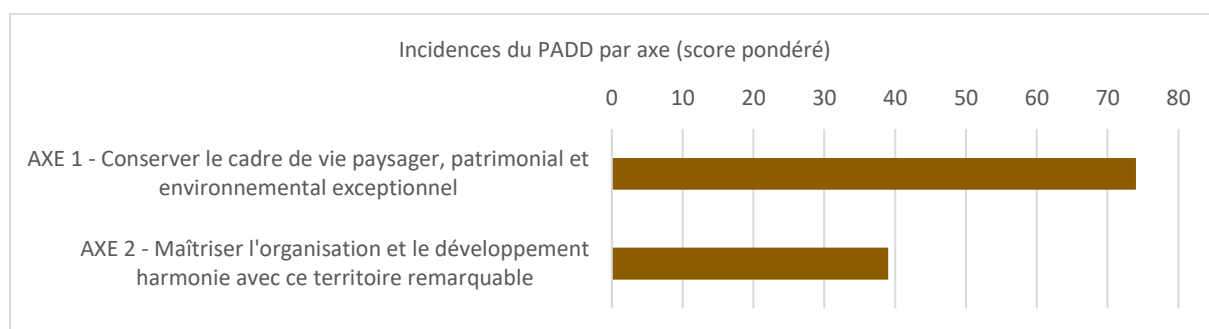
Le PADD présente 2 grands axes, découpés en orientations :

AXE 1 - Conserver le cadre de vie paysager, patrimonial et environnemental exceptionnel
1A - Pérenniser les paysages naturels et agricoles emblématiques des Alpilles
1B - Assurer et valoriser la qualité architectural et patrimoniale du bâti existant et des futurs aménagements
1C - Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques
1D - Adapter le territoire au changement climatique et ménager le territoire
AXE 2 - Maîtriser l'organisation et le développement harmonie avec ce territoire remarquable
2A- Maintenir les espaces agricoles et développer les activités agricoles et pastorales
2B - Accompagner l'économie locale rurale et touristique
2C - Organiser et cadrer les flux et améliorer les mobilités en toutes saisons
2D - Adapter le projet démographique à la capacité d'accueil du territoire
2E - Sécuriser le territoire grâce à une gestion anticipée des risques et des besoins

DES INCIDENCES GLOBALEMENT POSITIVES

UNE PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE DU PADD

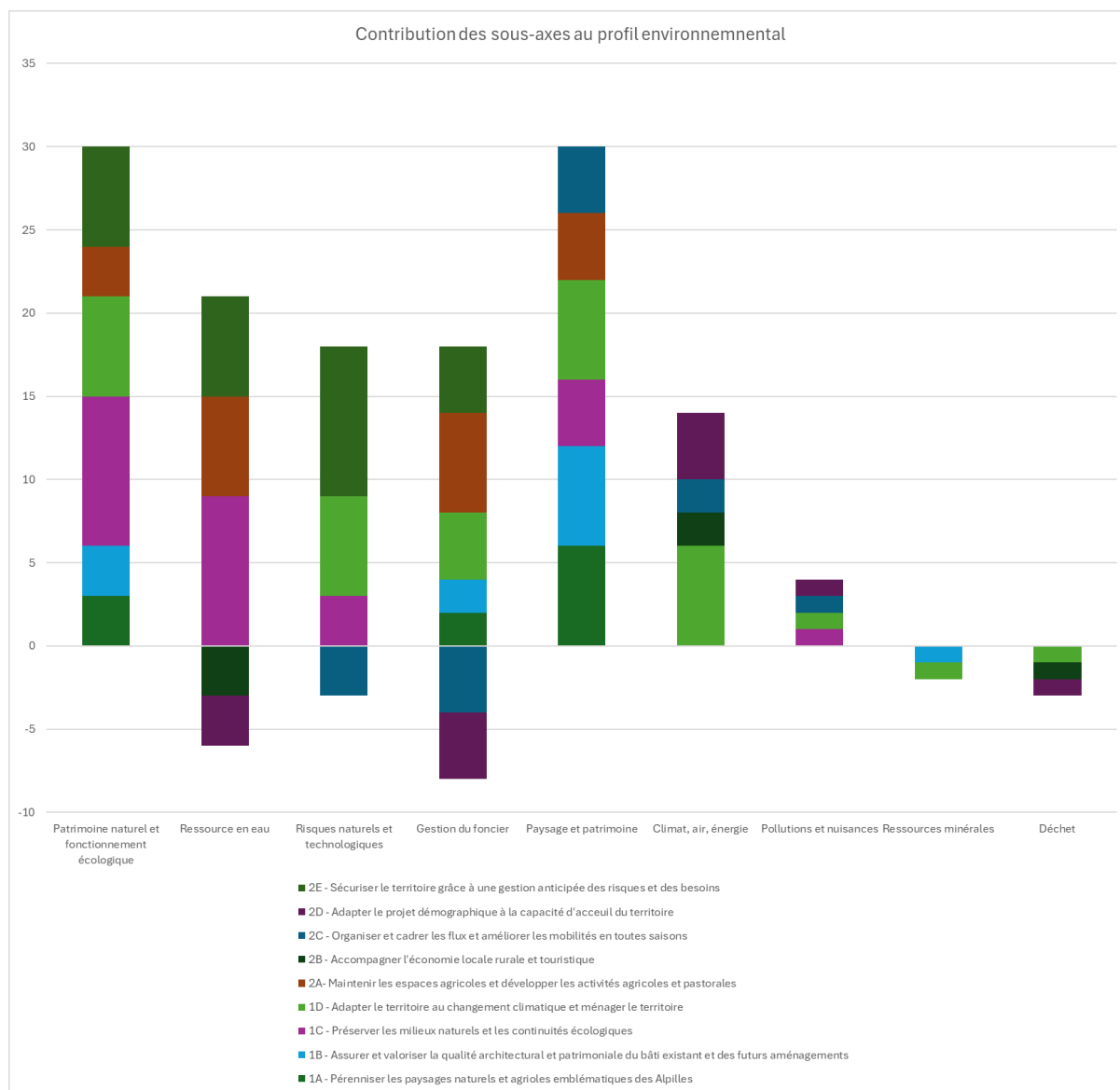
L'analyse des incidences s'est attachée à préciser les effets attendus du PLU sur l'ensemble des enjeux identifiés dans l'EIE. Globalement, le PADD apporte une plus-value environnementale positive sur le territoire communal comme le montre le graphique ci-dessous, synthétisant la plus-value apportée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable aux enjeux thématiques.



L'axe numéro 1 obtient le score environnemental le plus élevé. C'est en effet l'axe qui comporte les principales dispositions relatives à la préservation du cadre de vie paysager, patrimonial et environnemental. Il contribue à pérenniser les paysages naturels et agricoles emblématiques du territoire, à assurer et valoriser la qualité architecturale et patrimoniale du bâti existant et des futurs aménagements, à préserver les milieux naturels et les continuités écologiques, ainsi qu'à adapter le territoire au changement climatique et à ménager ses ressources. Ainsi, les principaux enjeux environnementaux du territoire sont particulièrement bien pris en compte.

L'axe numéro 2 obtient également un score environnemental élevé, bien qu'il soit inférieur à celui de l'axe 1. Cela s'explique par des orientations davantage tournées vers les volets économique et fonctionnel du territoire. Toutefois, ces volets intègrent les enjeux environnementaux à différentes échelles et de manière plus ou moins affirmée. L'axe 2 contribue à maintenir les espaces agricoles, à encourager un tourisme durable, à cadrer les flux et améliorer les mobilités, à intégrer les enjeux relatifs à la capacité d'accueil du territoire, ainsi qu'à sécuriser ce dernier par une gestion anticipée des risques et des besoins.

Le graphique suivant illustre l'analyse des incidences du PADD et des orientations prévues vis-à-vis des enjeux identifiés par l'État Initial de l'Environnement :



Les sous-axes 2E – « *Sécuriser le territoire grâce à une gestion anticipée des risques et des besoins* » et 1C – « *Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques* » contribuent significativement aux enjeux environnementaux forts du territoire du patrimoine naturel et fonctionnement écologique, de la ressource en eau et des risques naturels et technologiques.

Le sous-axe 2A – « *Maintenir les espaces agricoles et développer les activités agricoles et pastorales* » contribue positivement aux enjeux forts et moyens du patrimoine naturel et fonctionnement écologique, de la ressource en eau, de la gestion du foncier ainsi que des paysages et patrimoine.

Les sous-axes 1B – « *Assurer et valoriser la qualité architecturale et patrimoniale du bâti existant et des futurs aménagements* » et 1C – « *Préserver les milieux naturels et les continuités écologiques* » contribuent positivement aux enjeux relatifs à la préservation du patrimoine naturel, paysager et patrimonial du territoire communal.



Le sous-axe 1D – « *Adapter le territoire au changement climatique et ménager le territoire* » contribue positivement et de manière transversale à l'ensemble des enjeux du territoire, excepté sur les enjeux des ressources minérales et des déchets. En effet le développement des ENR est à l'origine d'une augmentation de la demande de terres rares et les orientations visant la rénovation des bâtis est susceptible d'augmenter la production de déchet issu du BTP.

Certains sous-axes contribuent positivement à certains enjeux et négativement à d'autres :

Le sous-axe 2B – « *Accompagner l'économie locale rurale et touristique* » présente une contribution négative à la préservation de la ressource en eau. En effet, le développement touristique envisagé dans le cadre du projet communal est susceptible d'accentuer la pression sur cette ressource, notamment en période de forte affluence, et de générer une production accrue de déchets en pic saisonnier. Les orientations de ce sous-axe sont également susceptibles d'engendrer des pressions sur les milieux naturels. Toutefois, le PADD prévoit le développement et la promotion d'activités liées au tourisme vert et à l'agrotourisme, ce qui permet en partie de compenser ces effets négatifs. Par ailleurs, ce sous-axe contribue positivement à l'enjeu environnemental « climat - air - énergie », en favorisant le développement des mobilités douces, ce qui peut contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports routiers ainsi que les nuisances sonores générées par les véhicules thermiques.

Le sous-axe 2C – « *Organiser et cadrer les flux et améliorer les mobilités en toutes saisons* » présente une contribution négative aux enjeux liés aux risques naturels et technologiques, ainsi qu'à la gestion du foncier. S'il prévoit le développement des mobilités douces et la requalification des entrées de ville (contribuant ainsi positivement à certains enjeux territoriaux), il est également susceptible d'entraîner une imperméabilisation accrue des sols et une consommation supplémentaire de foncier.

Enfin le sous-axe 2D – « *Adapter le projet démographique à la capacité d'accueil du territoire* » présente une contribution négative aux enjeux de la préservation de la ressource en eau et à la gestion du foncier. En effet, le développement démographique est susceptible d'accentuer la pression sur la ressource en eau et d'être à l'origine d'une consommation de foncier. Cependant le PADD prévoit entre autres des mesures de réduction de l'emprise foncière en incitant à la remise sur le marché de biens vacants. Ce sous-axe contribue positivement aux thématiques « climat – air – énergie » et « pollutions et nuisances » en encourageant la rénovation thermique qui contribue à diminuer la consommation énergétique liée au secteur résidentiel et améliorer le confort phonique des bâtiments.

Globalement, le PADD répond de manière positive aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire, excepté les thématiques que sont les ressources minérales et les déchets. Le PADD représente une plus-value environnementale importante et apporte des réponses concrètes pour une majorité d'enjeux environnementaux propres à la commune des Baux-de-Provence.

ANALYSE DES INCIDENCES DU REGLEMENT ECRIT ET GRAPHIQUE

L'analyse simplifiée de l'évolution du zonage n'a pas été réalisée. La commune est soumise au RNU.

ANALYSE DES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS PAR LE PROJET DU PLU

Le PLU, à travers son règlement, permet des aménagements potentiels sur des secteurs non artificialisés. Ces secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) significativement et négativement par le PLU, qui offre la possibilité de détruire des milieux agricoles et naturels en les artificialisant comprennent également les emplacements réservés (ER), toutes occupations du sol confondues, qui peuvent faire l'objet de projets impactant significativement leur environnement.

Ces secteurs présentent des sensibilités environnementales distinctes. Chacun de ces secteurs a été croisé avec l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire. Ce croisement permet une identification des secteurs sensibles associée à une analyse statistique qui permet d'identifier les incidences potentielles attendues à la suite de la mise en œuvre du PLU sur ces secteurs.

De nombreuses prescriptions du règlement sont en faveur d'une prise en compte des enjeux environnementaux du territoire, notamment l'intégration des risques naturels, la préservation du paysage, du patrimoine bâti, des milieux naturels et de la biodiversité. De plus, au regard de la faible superficie des SSEI (1,4 ha) représentant seulement 0,08% de superficie communale, les impacts liés aux enjeux environnementaux identifiés sont jugés faibles.

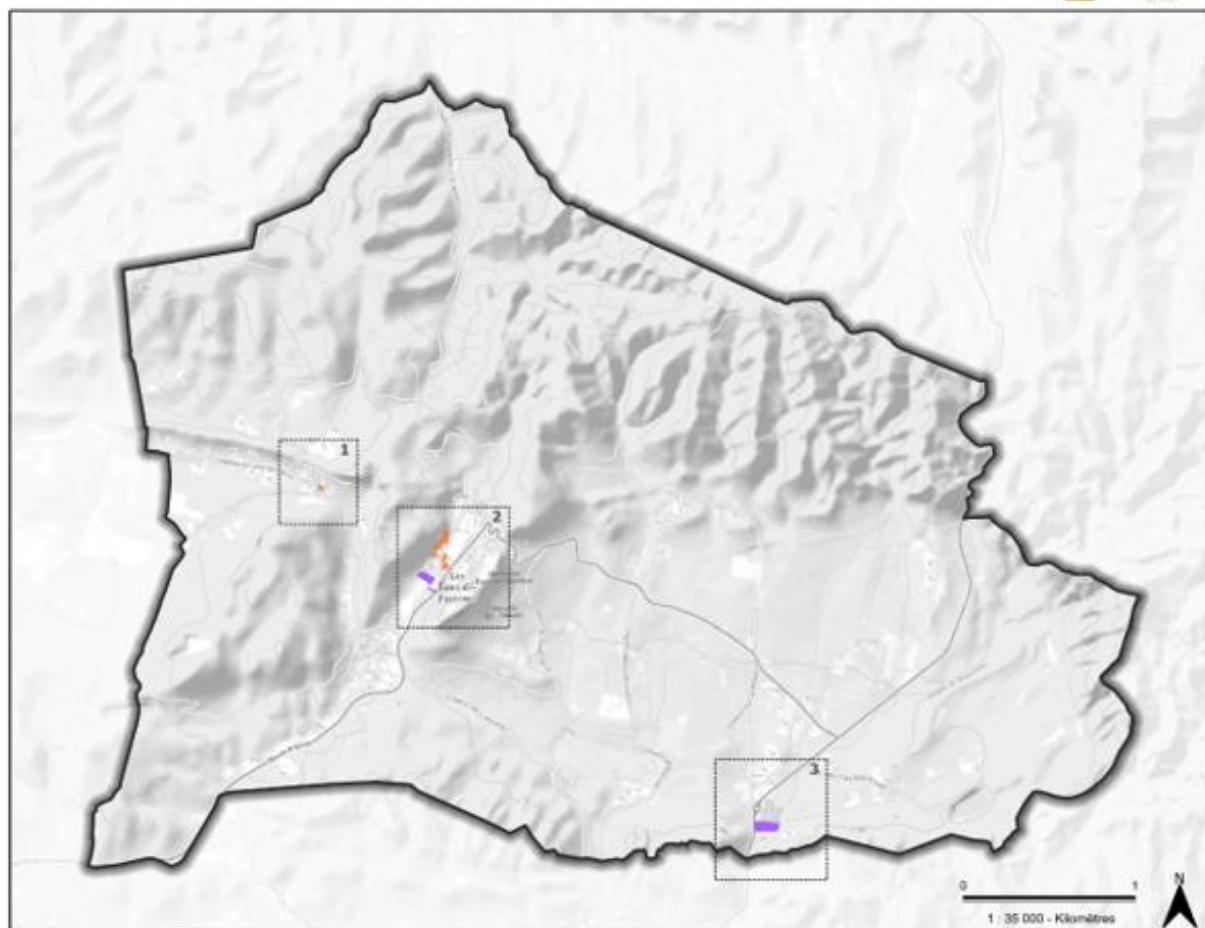
D'éventuelles mesures ERC sont proposées tout au long de l'analyse afin de limiter au maximum les incidences de ces SSEI sur l'environnement.

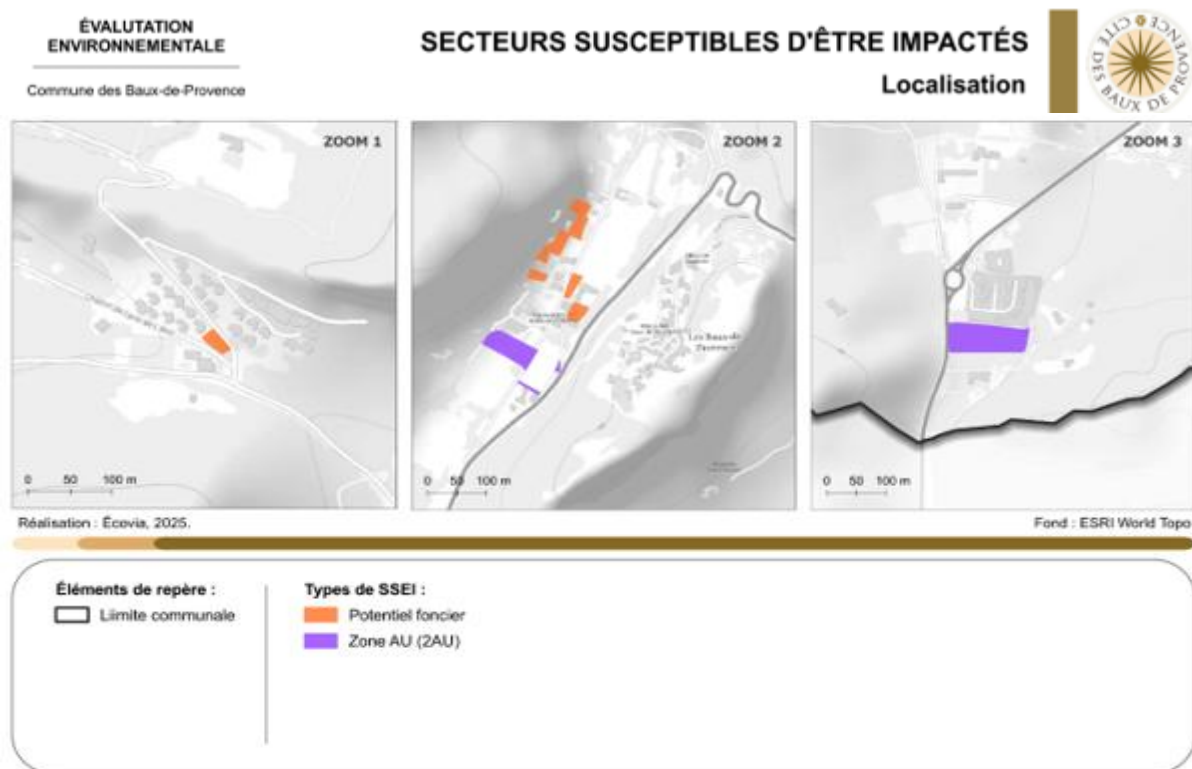
ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

Commune des Baux-de-Provence

SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS

Localisation





ANALYSE DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Le PLU prévoit deux orientations d'aménagement et de programmation, construites afin d'intégrer au mieux les enjeux environnementaux des secteurs de projet en croisant avec différents critères environnementaux grâce à une analyse géomatique (informations géolocalisées traitées par ordinateur) et un travail de prospection terrain réalisé par un expert naturaliste. Ce cadrage amont offre ainsi une aide à la décision et permet de réaliser une analyse précise des incidences des OAP sur l'environnement. Cette démarche a permis de caractériser précisément les types d'habitats naturels et les sensibilités écologiques des OAP proposées. Elle a permis notamment d'intégrer des mesures d'évitement et de réduction dans le projet (atténuation). Les OAP intègrent donc les enjeux environnementaux propres aux secteurs d'implantation choisis.

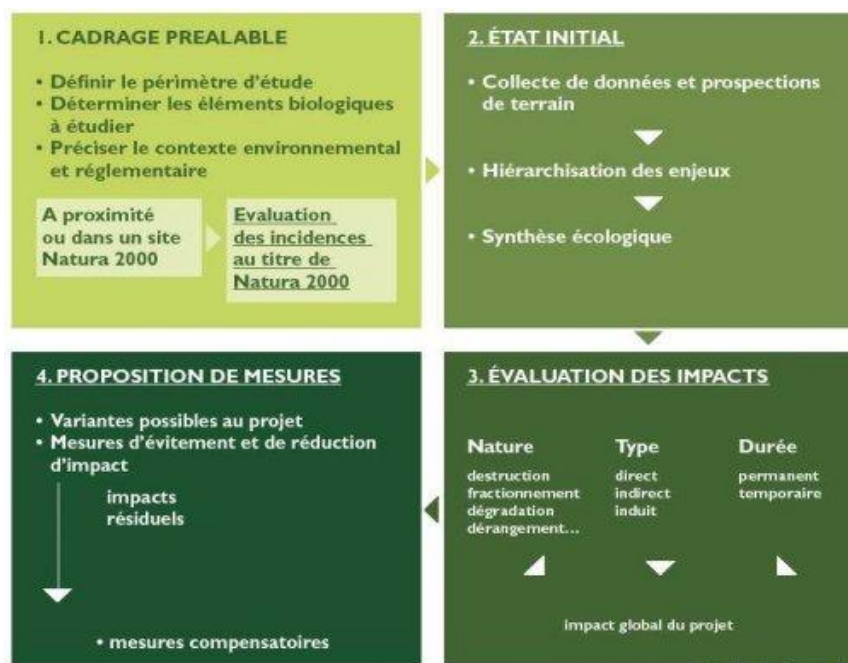


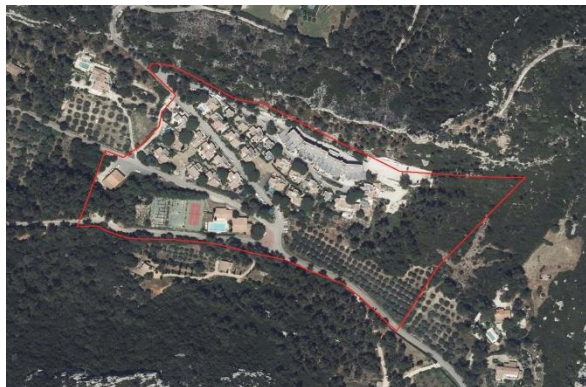
Figure 1 :
fonctionnement des
orientations
d'aménagement et
de programmation

SYNTHESE DES INCIDENCES DES OAP SUR L'ENVIRONNEMENT

Dénomination	Type d'OAP
1/ OAP Chevrier	Mixte
2/ OAP Sablières	Stationnement

OAP CHEVRIER

La création de cette OAP implique quelques incidences négatives sur la biodiversité, la surface agricole et le paysage. Néanmoins, l'OAP se situe en continuité de l'urbanisation existante. Elle intègre également, en partie, les enjeux environnementaux en limitant l'imperméabilisation des sols, en préservant la trame arborée et l'olivieraie. Concernant les risques, il est recommandé de renforcer leur prise en compte au sein de l'OAP, notamment le risque incendie.



OAP LES SABLIERES

La création de cette OAP implique quelques incidences négatives sur la biodiversité, consommation d'espace de la commune et le risque incendie. Néanmoins, l'OAP intègre des mesures répondant à cet enjeu. Concernant les risques, il est recommandé de renforcer leur prise en compte au sein de l'OAP, notamment concernant le risque incendie.



ÉVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

Le territoire des Baux-de-Provence est concerné par deux sites Natura 2000 :

Code du site	Nom du site	Type	Date de l'arrêté en vigueur	Superficie totale (ha)	Superficie comprise dans le PLU (calcul SIG, en ha)	Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site	État d'avancement du document d'objectifs
SIC/ZSC							
FR9301594	Les Alpilles	ZSC	16/02/2010	17 334	1 805	DREAL PACA	DOCOB réalisé et fait l'objet d'une animation de la part du PNR des Alpilles.
ZPS							
FR9312013	Les Alpilles	ZPS	04/07/2018	26 948	1 805	DREAL PACA	DOCOB réalisé et fait l'objet d'une animation de la part du PNR des Alpilles.



ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE

Commune des Baux-de-Provence

ANALYSE DES INCIDENCES NATURA 2000

Réseau Natura 2000



Réalisation : Écovia, 2025.

Fond : ESRI World Topo

Éléments de repère :

Limite communale

Les Baux-de-Provence

SSEI du projet de PLU

Périmètre des SSEI

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Natura 2000

Sites d'importance Communautaire

Zones de protection Spéciales



Les incidences du PLU ont été recherchées au regard des différents éléments de vulnérabilité des périmètres Natura 2000 présents sur le territoire. L'analyse a porté sur les incidences permanentes, généralement en lien avec les aménagements (artificialisation des sols, remblaiement de zones humides, pollution lumineuse, rejets d'eau usée, nuisances sonores induites par l'augmentation de la fréquentation du site, etc.), ou temporaires et donc majoritairement relatives à la phase de chantier (pollutions accidentelles — aquatiques, atmosphériques, terrestres —, tassement des sols à proximité, nuisances sonores, dérangement d'espèces faunistiques, etc.) susceptibles d'être induites.

Cette analyse s'est basée principalement sur les secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) qui correspondent à des zones ouvertes à l'urbanisation/l'aménagement.

Les réflexions dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU ont permis d'identifier les secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) significativement par la mise en œuvre du PLU. Ces SSEI regroupent :

- Les zones AU
- Potentiel en densification

Au total 1,40 hectares de SSEI sont identifiés dans le cadre du PLU des Baux-de-Provence soit 0,07% du territoire.

Ces secteurs représentent des secteurs susceptibles d'impacter les sites Natura 2000.

Les sites Natura 2000 couvrent l'ensemble du périmètre communal, en ce sens les secteurs susceptibles d'être impactés sont tous compris au sein des périmètres Natura 2000.

Pour rappel le projet de PLU se traduit par plusieurs secteurs susceptibles d'être impactés (secteurs de projets), à savoir :

- Des secteurs en zone AU et
- Deux OAP sectorielles

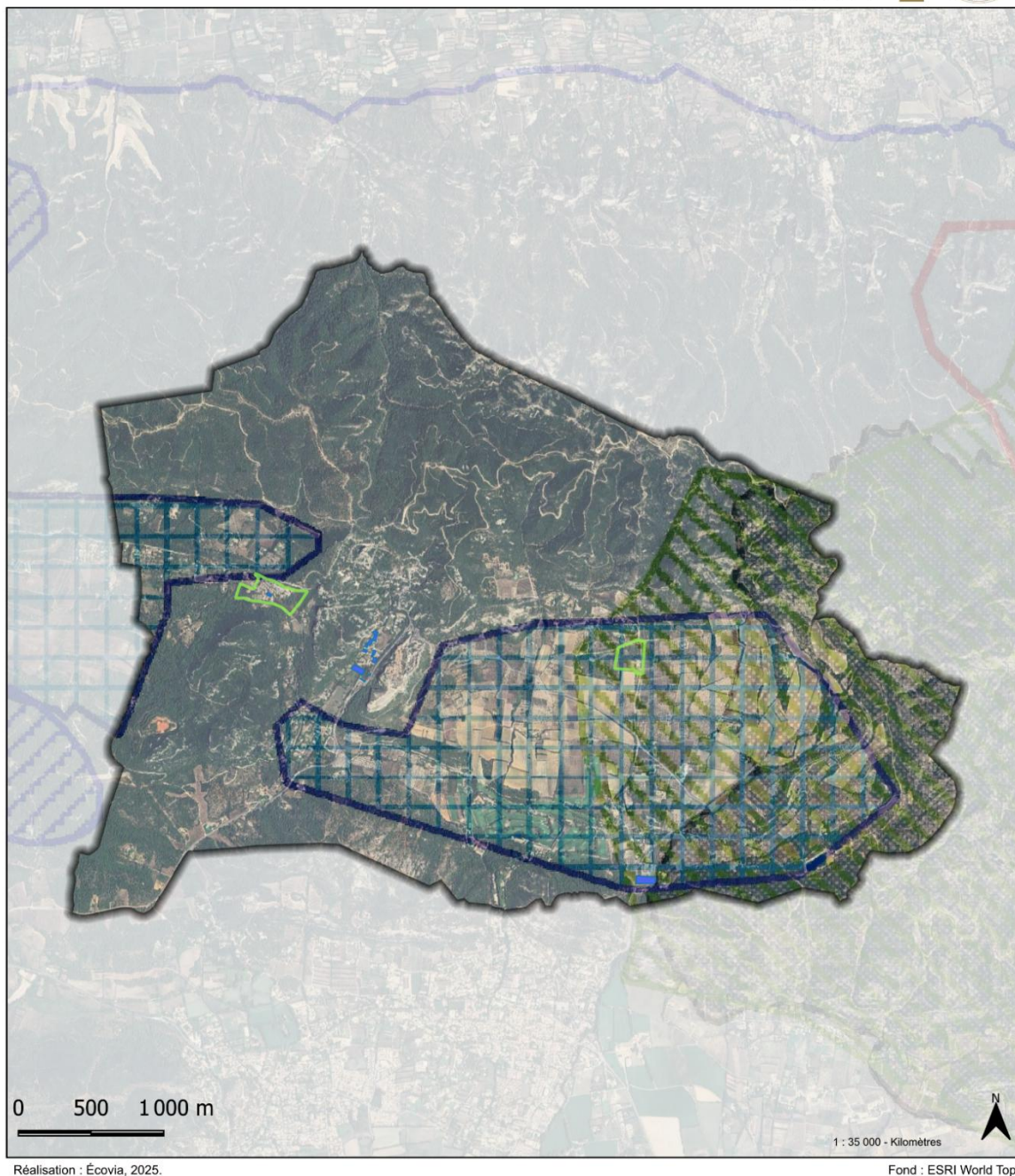
Ces SSEI représentent 0,3% de la commune, les SSEI les plus vastes correspondent aux deux secteurs d'OAP, dont un est localisé en dehors de l'enveloppe urbaine. Le secteur d'OAP Chevrier est localisé au cœur de l'enveloppe urbaine. Les habitats rencontrés correspondent à des habitats agricoles ou anthropisés (habitat d'intérêt non communautaire), soumis à l'urbanisation voisine et sont donc peu favorables aux espèces d'intérêt communautaire.

Concernant l'OAP Les Sablières, l'habitat Sablières est constitué d'un habitat dégradé issu de la renaturation naturelle d'un espace précédemment exploité (carrière) et présente un état de conservation médiocre.

Elle révèle que le secteur d'OAP Les Sablières est localisé au sein d'un secteur à enjeux espèces agricoles prioritaire ainsi que d'un secteur à enjeux espèces milieux ouverts prioritaires. Un SSEI situé en zone AU au sud de la commune est également concernée par un secteur à enjeux espèces agricoles prioritaire ainsi que d'un secteur à enjeux espèces milieux ouverts prioritaires. Cependant cet espace est isolé écologiquement entre l'olivieraie et la départementale D5. De plus l'habitat a été fortement perturbé en 2009, l'état de conservation écologique est médiocre et présente peu d'attractivité pour les espèces d'intérêt communautaire. De plus les alentours correspondent à des espaces forestiers plus attractifs. Ainsi au regard de la superficie des sites et de leur qualité environnementale, l'analyse des incidences du projet au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 conclut à l'absence d'incidences notables.

En conclusion, le projet de révision du PLU des Baux-de-Provence n'entraînera pas d'incidence significative sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire ayant entraîné le classement de ces sites Natura 2000 localisés hors du périmètre communal.

L'analyse cartographique croise les secteurs de zonage des enjeux de conservation prioritaires globaux de la Z.P.S avec les SSEI et les OAP du projet de PLU.



Éléments de repère :

Limite communale

Les Baux-de-Provence

Périmètre des SSEI

Orientations d'Aménagement et de Programmation

ZPS

Enjeux espèces rupestres

Prioritaire

Très fort

Enjeux espèces milieux ouverts PRIO

Enjeux espèces agricoles PRIO

UN DISPOSITIF DE SUIVI : LES DIFFÉRENTS TYPES D'INDICATEURS DE SUIVI

Un indicateur quantifie et agrège des données pouvant être mesurées et surveillées pour suivre l'évolution environnementale du territoire. Plusieurs méthodes de classification des indicateurs existent, notamment celles établies par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).



Le MEDAD propose de suivre les indicateurs suivants :

- **Les indicateurs d'état** : En termes d'environnement, ils décrivent l'état de l'environnement du point de vue de la qualité du milieu ambiant, des émissions et des déchets produits. Exemple : taux de polluant dans les eaux superficielles, indicateurs de qualité du sol, etc. ;
- **Les indicateurs de pression** : Ils décrivent les pressions naturelles ou anthropiques qui s'exercent sur le milieu. Exemple : évolution démographique, captage d'eau, déforestation, etc. ;
- **Les indicateurs de réponse** : Ils décrivent les politiques mises en œuvre pour limiter les impacts négatifs (Ex : développement de transports en commun, réhabilitation du réseau d'eaux usées, ...).

PROPOSITION D'INDICATEURS DE SUIVI

Thématique	Indicateurs	Source	Fréquence de suivi	État à t=0
Paysages et patrimoine	Nombre d'éléments bâtis du paysage inscrits à l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Commune	Annuelle	1,4 ha de patrimoine bâtis dans le cadre du projet du PLU.
	Part des projets intégrant des obligations de qualité paysagère et de traitement des franges urbaines	Commune	Annuelle	-
Biodiversité et milieux naturels	Superficie d'éléments (EBC, L151 -23) protégés dans le PLU	Commune	Annuelle	1,41 km ² ha d'EBC en 2025
	Nombre et surface de projets d'aménagement dans des espaces naturels	Commune	Annuelle	-
Eau	Volume d'eau potable consommée annuellement	Commune, Agence de l'eau	Annuelle	En 2021, consommation de 369 m ³ /abonné/an
	État quantitatif et qualitatif des masses d'eau	Agence de l'eau	révision du SDAGE	Cf État initial de l'environnement du PLU
	Rendement du réseau d'alimentation en eau potable	Commune, Agence de l'eau	Annuelle	En 2021, le rendement net du réseau atteint 49%
	Taux de conformité pour la qualité de l'eau distribuée	Commune, Agence de l'eau	Annuelle	En 2023, les conformités microbiologiques et physico-chimique étaient conformes à 100%.
Climat air, énergie	Quantité de gaz à effet de serre émise en un an sur la commune	AtmoSud	Tous les 5 ans	En 2020, les émissions de GES sur la commune étaient de 3 831 teq CO ₂ soit 12,16 teqCO ₂ /hab/an.
	Part relative de projets intégrant des obligations de qualité énergétique des bâtiments	Commune	Annuelle	-
	Production d'énergie renouvelable sur le territoire	Commune	Annuelle	En 2020, 693 MWh d'énergie renouvelable ont été produits sur la commune.
	Émissions des polluants atmosphériques	Cigale AtmoSud	3 ans	En 2022, PM ₁₀ : 3t, PM _{2,5} : 3t et Nox : 9t, COVNM : 93tn sur les Baux-de-Provence.
	Évolutions des émissions des émissions de GES	Cigale AtmoSud	3 ans	Entre 2014 et 2022 les émissions de GES ont baissé de 25% sur les Baux-de-Provence.
Espace	Évolution de l'occupation du sol	IGN / CEREMA	3 ans	Entre 2009 et 2021, environ 4,6 ha ont été artificialisés d'après le CEREMA.
Nuisances	Nombre de logements exposés aux nuisances sonores	Commune	Annuelle	-
Risques	Nombre de logements exposés à un risque	Commune, DDT, DREAL	Annuelle	-
	Nombre de logements exposés à l'aléa incendie	Commune, DDT, DREAL	Annuelle	-